



Réf. Farde e-Assemblées : 2438212

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- 2ème modification au budget 2021 (2).

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété du 24/10/2014 approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu les modifications budgétaires 2021 introduites par le Mont-de-Piété et arrêtées par le Conseil d'administration du 18 novembre 2021 qui n'appellent pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires n°2 de 2021 du Mont-de-Piété, telles qu'arrêtées par le Conseil d'administration du 18/11/2021.

Annexes :

[Mont-de-Piété. - 2 ème modification au budget 2021 du Mont-de-Piété. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[délibération du 18/11/2021 2ème modbud Mont-de-Piété.\(2\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)